PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SIGEAN

Du mardi 28 mars 2023

Présents : Brigitte CAVERIVIERE Vice-Présidente, Laure TONDON, Madeleine PLA, Claudette PYBOT, Jean-Pierre DUVIVIER, Cathy MENA, Claudine RIGAUD, Carlo ATTIE, Jeanine PASCAL.

Représentés : Sylvie LASSERRE par Claudette PYBOT
Michel SANTANAC par Laure TONDON
Monique CAYROL par Madeleine PLA

Excusé : Michel JAMMES

Secrétaire de séance : Laure TONDON

Madame la Vice-Présidente fait l'appel des membres. Le quorum étant atteint Madame la Vice-Présidente ouvre la séance.

En ouverture de séance le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés (douze pour).

Présentation du rapport d'orientations Budgétaires et débat sur les orientations budgétaires :

L'assemblée prend connaissance du rapport d'orientations budgétaires.

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.
Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération.

Rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) :
Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants.
Le CCAS de Sigean n'a pas de budget annexe et préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu. Il s'effectue sur la base d'un rapport et fera l'objet d'une délibération.

Le budget sera élaboré dans le respect des besoins locaux mais aussi en tenant compte de la nécessité de restreindre les dépenses. Le contexte économique nécessite une gestion juste et adaptée.

Le CCAS de Sigean :
Le conseil d'administration sous la présidence de Michel JAMMES, Président de droit, est composé de 6 membres élus et 6 membres nommés par le Maire.
Il fonctionne avec un seul agent de catégorie B travaillant à temps partiel (80 %) employé par la collectivité. Aucune rémunération n'est versée par le budget du CCAS.

Les compétences du CCAS :
Conformément au Code de l'action Sociale et de la Famille (CASF) le CCAS assure les missions obligatoires définies par la loi et les missions facultatives souhaitées par la municipalité dans le respect des compétences prévues par la réglementation.

Missions obligatoires :
- rédaction et enregistrement des dossiers d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenue d'un fichier à jour des bénéficiaires d'aide sociale

Missions facultatives : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Conformément aux volontés de la collectivité en matière de politique sociale il œuvre en faveur de personnes en situation de précarité, personnes âgées, handicapées, jeunes, foyers en difficulté..... Suivi des personnes inscrites volontairement sur le registre du plan canicule.
Le CCAS de Sigean participe aussi aux commissions d'attribution des logements sociaux sur la commune.

L'année 2022 :
C'est un retour quasiment à la normale suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19.
Le repas des aînés n'ayant pas pu avoir lieu le 8 janvier comme prévu initialement, s'est déroulé le 30 avril. 226 personnes ont profité de ce moment festif avec un très bon repas préparé et servi par le Portanel et animé par Buggy & Co.
Le traditionnel voyage des aînés s'est déroulé le 19 septembre avec 116 participants. La destination retenue était PEZENAS et les jardins de Saint Adrien. Cette prestation assurée par CIEL BLEU VOYAGES a été très appréciée tant pour les visites que pour le repas pris en commun.
Nos aînés ont été 254 a bénéficier du colis de fin d'année qui avait été fourni par le comptoir de l'avenue. La distribution a eu lieu le 12 décembre dans la salle Pierre de Coubertin.
Les ateliers séniors ont pu reprendre pour le plus grand plaisir des aînés de notre commune.

- LA MSA SERVICES a permis de faire bénéficier 2 personnes du programme 1 tablette offerte + 6 heures d'accompagnement individuel à domicile
- PERCEP'SENS Bien être et confiance en soi avec 16 participants s'est déroulé les mardis du 8 mars au 31 mai
- Les recettes du bien vieillir avec 12 participants s'est déroulé les mardis du 7 au 28 juin.

Tous ces ateliers se font toujours dans la bonne humeur et remportent un très vif succès.
La salle SAIGANTHE a pu bénéficier d'un aménagement en mobilier et équipement divers nécessaires pour le bon déroulement des activités qu'elle accueille. Pour cela, des demandes de subventions ont été faites par l'agent du CCAS. Nous avons pu obtenir 50 % du total HT de la part de la CARSAT, 3 000.00 € du bailleur social PATRIMOINE SA et le solde financé par le budget de la commune.
2022 a été une année avec une saison estivale exceptionnellement chaude. Les personnes volontairement inscrites sur le registre du plan canicule ont été régulièrement contactées pour s'assurer qu'elles soient prudentes et entourées devant ces évènements climatiques. 38 personnes figurent dans le registre canicule du CCAS de Sigean.

Les dossiers enregistrés au cours de cette année 2022 :
Services ménagers et portage des repas : 9 demandes dont 7 accordées – 2 refusées
APA à domicile : 70 demandes dont 59 accordées – 11 refusées.
APA en établissement : 13 demandes dont 13 accordées
Prise en charge portage des repas : 2 demandes dont 1 accordée et 1 refusée.
Prise en charge placement personnes âgées : 5 demandes dont 5 accordées.
Prise en charge placement personnes handicapées : 10 demandes dont 9 accordées et 1 refusée.
Les élections de domicile : au 31 décembre 2022 sur Sigean 3 personnes sont domiciliées au CCAS dont 2 renouvellements et 1 nouvelle demande.
Les demandes de logements enregistrées en 2022 :
6 foyers ont demandé un T5 ou plus
21 foyers ont demandé un T4
30 foyers ont demandé un T3
28 foyers ont demandé un T2
Ces demandes viennent s'ajouter à la liste des demandeurs inscrits auparavant et ayant renouvelé leur inscription.
Pour les attributions, nous avons œuvré avec ténacité pour avoir des attributions correspondant aux critères de priorité.
En 2022 les attributions suivantes ont été réalisées :
Résidence LES CAPITELLES : 1 logement T4

Résidence SAIGANTHE : 7 logements (2 T4, 2 T3 et 3 T2).
Résidence LES PENITENTS : 1 logement T3
Résidence LES JARDINS DE LA GARE : 1 logement T4
Résidence LA BARBACANE 1 logement T3
Résidence LA GARRIGUE : 1 logement T4
Résidence 3 ROUTE DE PORTEL : 5 logements (2 T3 et 3 T2).

Budget de fonctionnement 2022 :
Les recettes du CCAS :
En 2022 les recettes se sont réparties comme suit :
48.69 % d'excédent de l'exercice précédent
38.70 % de subvention communale
8.43 % de vente des concessions au cimetière
4.03 % de participations encaissées
0.15 % de dons au profit du CCAS

Les dépenses du CCAS :
En 2022 les dépenses se sont réparties comme suit :
68.94 % pour les fêtes et cérémonies
16.65 % pour les subventions aux associations
7.24 % pour le transport collectif
3.62 % pour les secours exceptionnels
1.81 % pour les subventions aux organismes publics (conseil départemental de l'Aude)
1.21 % pour l'alimentation
0.19 % pour les fournitures administratives
0.33 % en autres charges exceptionnelles
0.01 % pour les services bancaires et assimilés

CCAS SIGEAN

Exercice 2022

EQUILIBRE

Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement	41 573.00	41 573.00	
Investissement			
Total	41 573.00	41 573.00	

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 873.29
Opérations de l'exercice	27 627.07	19 886.90
Total	27 627.07	38 760.19
RESULTAT A AFFECTER		11 133.12

Les orientations pour 2023 :

Le repas des aînés s'est déroulé le 7 janvier. Le conseil d'administration du CCAS avait décidé de reprendre le même traiteur (Le Portanel) qui, comme à son habitude a régalé les 263 convives. L'animation était assurée par CABA'REST avec des chants et danses. Une journée bien agréable qui reste pour certains la seule sortie de ce type dans l'année. Cela entretien un lien social important pour tout un chacun.
Pour 2023 le CCAS continuera à écouter, orienter, aider et défendre les droits des usagers. Pour cela, il est très important de continuer à entretenir des liens étroits avec les partenaires tels que la Maison Des Solidarités, le PIMM'S, l'assurance maladie, la CAF, la MSA, l'espace sénior, le conseil

départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le secours catholique, les restos du cœur .....
Notre commune a accueilli en ce début d'année deux ateliers séniors :

- Coup de pouce connexion
- Multi Atelier Bien vieillir tout un programme.

Nous nous sommes positionnés pour en accueillir d'autres si l'opportunité se présentait.

Afin de se conformer aux règles relatives à la protection des données, le CCAS de Sigean va signer une convention avec les services du centre de gestion de l'Aude qui assurera le suivi et la mise en conformité des fichiers comportant des données personnelles.

Concernant le voyage des Aînés, la participation des bénéficiaires est fixée à 13 €/personne depuis 2018. Il appartiendra au conseil d'administration de décider si nous augmentons cette contribution.

Au niveau des logements sociaux, la résidence TOPAZE a été livrée le 8 janvier (26 logements individuels : 21 T4 et 5 T5). Pour la résidence LA ROUQUILLE, la commission d'attribution s'est réunie le 6 mars. Elle se compose de 28 logements collectifs (1 T5, 8 T4, 12 T3 et 7 T2) qui seront livrés en principe avant l'été.
Un autre programme LE PONT DE LA ROUQUILLE est composé de 5 pavillons (1 T4 et 4 T3) qui seront livrés en fin d'été.
Le dernier programme important est celui DU VIALA avec 12 pavillons (8 T4 et 4 T3) plus 21 appartements en collectif (1 T5, 4 T4, 9 T3, 7 T2) et 6 pavillons T4 en accession à la propriété qui pourraient être livrables en décembre si le chantier ne prend pas de retard.

Madame Madeleine PLA informe l'assemblée que le secours catholique fonctionne avec l'épicerie sociale de Narbonne pour pouvoir satisfaire les besoins des foyers. Effectivement ils sont de plus en plus nombreux à avoir des besoins en alimentaire. Grace aux relations que Mme PLA entretien avec l'association Narbonne Solidaire et l'épicerie sociale, une orientation vers leurs services est facilitée.

L'assemblée prend acte que le débat a eu lieu

Convention d'adhésion au service Délégué à la Protection des Données avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique :

Madame la Vice- expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service protection des données, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude (CDG11).

Les établissements publics traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure (fichiers des ressources humaines...), la sécurisation de leurs locaux (contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance) ou la gestion des différents services publics et activités dont ils ont la charge.

La nécessité pour les différentes structures publiques de prendre en compte les exigences relatives aux traitements de données à caractère personnel, est renforcée depuis l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui s'inscrit dans la continuité des principes de la Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978.

En vertu du RGPD, les autorités publiques ou organismes publics ont l'obligation de désigner auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Compte tenu des exigences du RGPD et du niveau d'expertise demandé en matière de protection de données et, au regard des moyens dont disposent les établissements publics pour répondre à ces obligations, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude propose les services d'agents qualifiés.

La Vice-PRésidente propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service protection des données du CDG11, et à prendre/signer tout document afférent à la mission.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) décide d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au service protection des données du CDG11, et à prendre/signer tout document afférent à la mission.

Compte de gestion 2022 :

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée le compte de gestion 2022 établi par le Comptable de la Collectivité. L'assemblée à l'unanimité des présents (12 pour) approuve le compte de gestion 2022 délivré par le comptable de la collectivité.

Compte administratif 2022 :

Madame la Vice-Présidente détaille le compte administratif 2022 ligne par ligne. Les dépenses s'élèvent à 27 627.07 € et les recettes 19 886.90 € auxquelles s'ajoute l'excédent de l'exercice 2021 à savoir 18 873.29 €. Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de 11 133.12 €

Madame la Vice-Présidente quitte la salle et laisse la présidence à Madame Laure TONDON.

L'assemblée à l'unanimité des présents et représentés (12 pour) approuve le compte administratif 2022.

Il est proposé à l'assemblée de reprendre l'excédent 2022 à savoir 11 133.12 € au budget primitif 2023. L'unanimité des présents et représentés (12 pour) approuve la reprise de cet excédent au budget primitif 2023.

Madame la Vice-Présidente reprend sa place à la présidence de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15.

La Vice-Présidente
Brigitte CAVERIVIERE

La Secrétaire de séance,
Laure TONDON